

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > AXES > PUISSANCE PUBLIQUE ET DROITS FONDAMENTAUX > AXE 1 : COLLOQUE

" Le renoncement en droit public" Colloque de l'IMH

DU 10 OCTOBRE 2019 AU 11 OCTOBRE 2019

à 14h

Manufacture des Tabacs
Amphithéâtre Guy Isaac

Colloque sous la direction du Pr Nathalie
Jacquinot.



Le renoncement est un phénomène courant que l'on peut régulièrement constater dès lorsqu'une personne privée ou publique choisit de ne pas entreprendre telle ou telle démarche qui s'offre à elle, de ne pas effectuer telle ou telle action ou même tout simplement change d'avis.

En tant que tel il ne s'agit pas d'une notion juridique à moins qu'il ne se matérialise sous la forme expresse d'une renonciation, largement théorisée en droit privé mais peu étudiée en droit public. Si le renoncement et la renonciation ne sont ni l'un ni l'autre très familiers du droit public, le renoncement dépasse, quant à lui, très largement la notion de renonciation tout en l'englobant et suscite, à ce titre, de nombreuses et légitimes interrogations afin de mieux cerner la place que le droit public laisse au renoncement.

Ce colloque a pour ambition de déterminer quelles sont les spécificités du renoncement en droit public afin de préciser en quoi il se distingue de la renonciation telle qu'elle a pu être formalisée en droit privé. A cet égard, si le renoncement n'apparaît pas comme spécifique au droit interne, il conviendra de s'interroger sur l'existence ou non d'un encadrement du renoncement et sur les formes qu'il peut ou pourrait revêtir mais aussi sur les fonctions que le renoncement peut être amené à remplir. Une attention particulière sera également portée aux modalités du renoncement qu'il s'agisse d'une part du renoncement par l'individu en se demandant ici s'il constitue toujours un acte de volonté et s'il ne peut pas le cas échéant être contraint ou présumé, et d'autre part du renoncement des personnes publiques, qui se matérialise de maintes façons. Ces diverses modalités de renoncement et les conséquences qui peuvent s'y attacher suscitent quant à elles d'autres interrogations portant sur les limites qui peuvent peser sur le renoncement au regard du droit public.

Nom (*)

Prénom (*)

Fonction-Statut (*)

Organisme - université de rattachement (*)

Adresse

Ville

CP

Courriel

Téléphone

Droits d'inscription (*)

Si vous êtes auditeurs libres ou professionnels: pensez à imprimer ce formulaire avant de valider définitivement votre inscription.(Il devra être joint au chèque de paiement des droits d'inscription)

Merci de mentionner votre n° de carte Etudiant

J'assiste au buffet du midi 20€ (*)

Saisissez le mot apparaissant dans l'image (*)



[écoutez le mot à saisir](#)